



Saint-Julien vous parle

ÇA BOUGE !!!

C'est le moins que l'on puisse dire... le comité de développement a eu sa première rencontre et les idées sont nombreuses, proportionnelles à l'enthousiasme des gens présents. Le conseil fait le suivi des milles idées qui sont sorties du Lac-à-l'épaule du printemps et quelques-unes sont déjà dans la machine à saucisse.

Les Fermières sont hyper actives, la bibliothèque garnie ses tablettes, un concours s'en vient auquel vous serez invités à participer... et ce n'est qu'un avant gout de ce qui se profile à l'horizon !

Sans compter que les travaux sur Gosford touchent à leur fin. On m'a suggéré l'idée de faire un rallye festif pour la clôture des travaux ! Des idées quelqu'un ? Une envie soudaine d'organiser un petit quelque chose du genre ? Simplement téléphoner au directeur général.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Toute municipalité au Québec a un rôle à jouer relativement à la sécurité publique. Nous faisons actuellement une veille par rapport à la crise sanitaire actuelle, d'où le retour à des séances du conseil à huis clos. La municipalité ne peut qu'encourager à la prudence ses citoyens, dans le respect des normes sanitaires établies.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

La Société historique des Cantons de Wolfestown et Irlande tiendra son assemblée générale annuelle en octobre prochain. L'invitation paraîtra sur Facebook d'ici quelques jours, ainsi que le menu de la rencontre.



DANS CE NUMÉRO

Ça bouge !!!	1
Sécurité publique	1
AGA Société historique.....	1
Info-conseil	2
Avis public.....	3
Projet de règlement 381.....	3
Cercle des Fermières.....	4
Bibliothèque.....	4
Criée des âmes	5
Récupération tubulures	6
Passionnés du bois.....	7
Subventions offertes	8
Horaire du bureau	8
Coordonnées	8

INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 14 septembre dernier. Elle s'est tenue à huis clos, à la demande du préfet de la MRC, devant la recrudescence des cas de COVID dans notre région.

Lors de cette séance, il fut principalement question des sujets suivants :

Rechargement

Il fut décidé d'octroyer à *Martin Lessard* un contrat de rechargement pour les rangs 4, route Saint-Fortunat et route Lamothe.

Concours

Il fut décidé de lancer un concours qui nous aidera à faire la promotion du village et à encourager les entrepreneurs, artistes et artisans locaux. Le lancement devrait se faire en octobre.

Abris d'ombrages

Il fut décidé d'octroyer un contrat à *l'Épi noir* pour la réalisation de trois abris d'ombrages au terrain de jeu.

Politique aînés

Il fut décidé que la municipalité de Saint-Julien dépose une demande de soutien pour l'élaboration d'une politique aînés.

Bottin des ressources

Le bottin des ressources sera mis à jour de belle façon cette année. Pour ce faire le conseil fera appel à Michel Tremblay et à Mario Dufresne pour réaliser un document de belle qualité. À suivre cet automne.

Vitesse au village

Le Conseil est sensible aux préoccupations des gens du village concernant la vitesse sur Gosford. L'espace piétonnier sera élargi et balisé par une ligne blanche et des poteaux délinéateurs.

Des panneaux arrêts seront aussi installés au coin de Gosford et chemin de Saint-Julien. Cette installation sera faite pour une période d'essai temporaire, car certains citoyens craignaient un impact négatif de l'installation de ces panneaux. Nous allons donc l'essayer et évaluer en cours de route.

Enfin, un avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement ont été faits pour modifier la limite de vitesse sur Gosford.

Projet de scène mobile

Il fut décidé que la municipalité de Saint-Julien dépose une demande de soutien pour un projet intermunicipal visant à doter les municipalités du secteur d'une scène mobile pour les prochains festivals et événements.

Ressource en communication

Il fut décidé que la municipalité de Saint-Julien donne son appui à un projet de la MRC des Appalaches visant à doter celle-ci d'une ressource partagée en communication. Cela au bénéfice des municipalités participantes.

Rapport annuel sécurité incendie

Le rapport annuel d'activités 2019 fut déposé en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.

La MRC des Appalaches fut mandatée pour transmettre le rapport au Ministère.

Travaux compensatoires

Le Conseil a reçu favorablement une demande de travaux compensatoires. Des heures de services seront donc faites bénévolement au bénéfice de la municipalité.

Cellulaires

Il fut décidé que la municipalité de Saint-Julien compense l'inspecteur de voirie et le directeur général pour l'utilisation professionnelle de leurs cellulaires.

MAPAQ

Il fut décidé que la municipalité de Saint-Julien renouvelle son permis auprès du MAPAQ pour la préparation de repas.

Prochain Conseil :

Lundi 5 octobre, 20h00.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Avis de motion fut donné par Jean-Bastien Gouin du dépôt du projet règlement numéro 381 pour adoption à une séance subséquente.
2. Ce règlement a pour effet de modifier les limites de vitesse sur le chemin Gosford et d'en déterminer les zones d'application.
3. Une copie du règlement numéro 381 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, Chemin Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 8 heures à 16 heures, et le vendredi de 8 heures à midi. Une copie est aussi mise en ligne sur le site Web de la municipalité. Elle se trouve aussi dans le St-Julien-vous-parle, ci-dessous.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 16 septembre 2020.

Le directeur général | secrétaire-trésorier,
Martin Cloutier



PROJET DE RÈGLEMENT # 381

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de **Règlement concernant les limites de vitesse sur le chemin Gosford.**

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- Excédant 40 km/h sur le chemin Gosford, dans le secteur du village, entre le 917 chemin Gosford et le 1007 chemin Gosford;
- Excédant 70 km/h sur le chemin Gosford, hors du secteur du village.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par l'inspecteur de voirie.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du *Code de la sécurité routière*.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 2 novembre 2020.

CERCLE DES FERMIÈRES DE ST-JULIEN

Les membres du Cercle de Fermières de St-Julien seraient heureuses de rencontrer les citoyennes de la municipalité. Tout ceci pour partager des idées concernant l'apprentissage et la conservation de notre artisanat.

Si l'on veut perpétuer notre patrimoine artisanal, il serait bon que, nous, les femmes de St-Julien se rassemblent afin de rendre possible la transmission de nos techniques que ce soit en tissage, couture, tricot, broderie et bricolage.

Ne vous laissez pas prier, venez nous rejoindre, nous serions ravies de vous serrer la main.

Nos réunions mensuelles ont toujours lieu le deuxième jeudi de chaque mois à 19 h 30, au centre communautaire.

De plus, nous soulignons les anniversaires de chacune, nous célébrons la Noël, la St-Valentin, etc. À la fin de l'année, c'est-à-dire en juin, tout le groupe se réunit autour d'une bonne table de la région pour sympathiser et festoyer ensemble.

Venez nous voir, nous vous attendons avec grand plaisir.

Micheline Paradis
Responsable des Communications,
Recrutement



CRIÉE DES ÂMES



CRIÉE DES ÂMES

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la Criée des Âmes, tel que vous la connaissez, ne pourra pas avoir lieu cette année compte-tenu de la situation que nous vivons tous.

Par contre, les besoins financiers sont et seront toujours présent, comme pour des travaux d'urgence qui ont dû être fait au cours de l'été pour réparer la toiture de l'église qui était très abîmé.

Si nous voulons préserver notre patrimoine, nous devons avoir une saine santé financière et celle-ci passe par nos différentes levées de fonds (CVA, Criée des Âmes, Dons, ...)

C'est pourquoi nous comptons sur votre générosité habituelle. Nous souhaiterions dans la mesure du possible recevoir un don équivalent aux sommes que vous auriez mis à la Criée des Âmes. Nous sommes bien conscients que vous ne pourrez pas vous procurer en contrepartie les denrées ou des articles qui étaient mis en vente comme par les années passées.

Nous espérons tout comme vous que la situation revienne à la normale le plus rapidement possible et que nous pourrons se revoir en 2021 pour une belle soirée de rassemblement.

Votre comité de gestion

LA RÉCUPÉRATION DE TUBULURES D'ÉRABLIÈRE OFFERTE AUX ACÉRICULTEURS DE LA MRC DES APPALACHES

Thetford Mines, le 16 septembre 2020 – Les producteurs acéricoles de la région peuvent désormais disposer de façon écologique de leurs tuyaux de plastique usagés. La MRC des Appalaches mène un projet-pilote qui permet aux acériculteurs de chez nous d'aller porter leurs vieilles tubulures sur le site de Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT), et ce, gratuitement.

La MRC a signé un partenariat avec la RIRT pour réaliser ce projet-pilote d'une durée d'un an. « Nous sommes très fiers de pouvoir mettre en place un tel service afin d'augmenter la récupération des matières non récupérées via les collectes sélectives, mentionne le préfet de la MRC des Appalaches, Paul Vachon. L'enfouissement et le brûlage de la tubulure sont nocifs pour l'environnement et pour la santé. »



« La récupération des tubulures représente un défi pour les exploitants d'érablières, précise M. Vachon. Nous espérons qu'ils profiteront en grand nombre de cette opportunité offerte gratuitement pour disposer écologiquement de leurs vieux tuyaux, quand on sait que le remplacement de la tubulure d'une érablière de 4 000 entailles produit environ 1 tonne de plastique. »

Sur une érablière, la durée de vie des tubulures est de 10 à 15 ans. Cela représente plus de 2 900 tonnes de ce type de matière résiduelle remplacées chaque année au Québec. Mentionnons que la MRC des Appalaches se classe au premier rang de la production de sirop d'érable avec 3 millions d'entailles.

Une deuxième vie

Les tubulures acéricoles seront réacheminées vers le site de récupération et de traitement de l'entreprise Environek située à Saint-Malachie dans la MRC de Bellechasse. Cette usine transforme les tuyaux usagés en granules de plastique qui servent à la fabrication de différents objets, comme des drains agricoles, des contenants en plastique, des accessoires pour les jeux dans les parcs, des tuteurs pour les arbres, etc.

Matières acceptées

C'est sur le site de la Régie intermunicipale, située au 3626 sur le boulevard Frontenac Est à Thetford Mines, que les producteurs pourront aller déposer leurs matériaux dézuets. Les acériculteurs devront présenter une preuve de résidence ou un compte de taxes de l'érablière de l'une des 19 municipalités de la MRC. Les tubulures de diamètre 5/16, les maîtres-lignes et les anciennes tubulures, propres et sans broches, sont acceptés. Les producteurs acéricoles recevront un feuillet d'information sur la récupération de la tubulure et la façon d'en disposer.

LES
PASSIONNÉS
DU BOIS
DES APPALACHES

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Les 19-20-26 et 27 septembre 2020

10h00 à 16h30

Au Centre Communautaire

Adrien Dumas

situé au *546, chemin Craig*

à St-Jean-de-Brébeuf.

*Le rendez-vous
des Bricoleurs*

Vente de carte de membre honoraire 2.00\$ donnant droit aux tirages.

Venez visiter nos installations et nos créations!

INFORMATION:  /passionnesduboisdesappalaches

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

AIDE FINANCIÈRE POUR LES PARENTS : COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accordé 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour ses contribuables pour les inscriptions à des activités sportives ou autres ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 27 novembre 2020. Les montants autorisés vous seront versés le 8 décembre 2020.

⚡ **CONCOURS** ⚡ TRÈS BIENTÔT
GUETTEZ NOS PUBLICATIONS



OCTOBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
				R	2	3
4	C	6	7	O	9	10
11	12	13	14	R	16	17
18	19	20	21	O	23	24
25	26	27	28	R	30	31

NOVEMBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
1	C	3	4	O	6	7
8	9	10	11	R	13	14
15	16	17	18	O	20	21
22	23	24	25	R	27	28
29	30					

DÉCEMBRE 2020

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	O	4	5
6	C	8	9	R	11	12
13	14	15	16	O	18	19
20	21	22	23	R	25	26
27	28	29	30	O		

Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé